



Achat d'une voiture chez le concessionnaire

Par **Thymoglobule**, le **30/09/2009** à **12:59**

Bonjour,

Il ya 11 jours je suis allé avec ma femme acheter une voiture pour elle chez le concessionnaire Toyota. Nous souhaitons une voiture neuve mais les délais de livraison pour le neuf étant long, le vendeur nous à proposé une voiture de démonstration "comme neuve" ayant très peu roulé.

La voiture n'était pas sur place donc nous n'avons pas pu la voir, mais nous en avons essayé une similaire et il nous a montré des photos. Le vendeur nous a assuré que si la voiture comportait la moindre éraflure elle serait remise à neuf avant livraison. Nous avons donc signé et payé directement par chèque.

Aujourd'hui, jour de la livraison, 11 jour après la signature (donc trop tard pour le délais légal de rétractation), nous voyons la voiture et elle endommagée en plusieurs endroits. La boîte à gants ne ferme pas, la tableau de bord est bien amoché, le siège passagé est élimé, la carosorie à l'arrière a pris des coups. Les phares anti-brouillards avant qui étaient visibles sur la photos ne sont pas là non plus. Nous ne souhaitons pas l'acheter dans cet état, mais le vendeur refuse de faire les réparations ou un geste commercial.

Si nous n'arrivons pas à trouver d'entente, de quel recours juridique disposons nous?

Merci de votre aide.